



erdregevrès
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Rapport annuel

Sur le prix et la qualité du
Service Public d'Assainissement
collectif

Les indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif (D301.0, D302.0 et P301.3) sont disponibles dans le sommaire en fin de rapport

2021



GéTUDES
CONSULTANTS
LOIRE OCEAN



44



erdregesvres
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Communauté de Communes ERDRE et GESVRE

**Communes de
Casson, Fay de Bretagne, Grandchamp
des Fontaines, Héric, Les Touches,
Nort sur Erdre, Notre Dame des Landes,
Petit Mars, St Mars du Désert, Sucé sur
Erdre, Treillières et Vigneux de Bretagne**

Service public de l'assainissement

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

**EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2224-5 DU CODE
GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**



**Exercice
2021**



Table des matières

RAPPEL DES OBLIGATIONS	4
ORGANISATION DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET RAPPEL DES PRINCIPALES EVOLUTIONS CONTRACTUELLES	4
CARACTERISTIQUES ET INDICATEURS DES SERVICES ASSAINISSEMENT	5
1. Caractérisation technique du service	5
Nombre d'abonnements	6
Volumes facturés	7
Volumes assujettis, volumes traités et eaux parasites	8
Linéaires de réseaux de collecte des eaux usées selon leur typologie	11
Identification des installations des services	13
Analyse de la production de boues	16
Taux de boues conformes issues des ouvrages d'épuration	17
2. Tarification de l'eau et recettes du service	18
Présentation d'une facture d'assainissement	18
Montants des recettes d'exploitation liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés	23
3. Indicateurs de performance	26
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	26
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte d'eaux usées	26
Conformité de la collecte des effluents, des équipements d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration	28
4. Financement des investissements	33
Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	33
Encours de la dette et montant de l'annuité de remboursement de la dette au cours du dernier exercice (au 31 décembre n)	33
Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service	33
Présentation des projets à l'étude par la Communauté de communes en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager (réalisation prévue en 2022)	34
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	35
Montants des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	35
6. Information de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne	35
RECAPITULATIF 2021 DU FONCTIONNEMENT DU SERVICE	36
SYNTHESE DES INDICATEURS 2021	37



RAPPEL DES OBLIGATIONS

Le présent rapport est établi en application de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « **le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et/ou d'assainissement destiné notamment à l'information des usagers ; ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.** »

Il tient compte des textes les plus récents, à savoir :

- Le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour l'application de l'article L. 2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'Arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement ;
- Arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux RPQS : modification de l'indicateur "indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux"

Est jointe également la note d'information de l'agence de l'eau (Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement).

Il complète le **contrôle financier** notamment exercé par la commission prévue à l'article R. 2222-3 du CGCT, qui devra être mis en place.

ORGANISATION DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET RAPPEL DES PRINCIPALES EVOLUTIONS CONTRACTUELLES

A partir du 1^{er} janvier 2020, la gestion des services est réalisée par la Communauté de Communes d'Erdre & Gesvre, dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif.

La gestion des services est issue du regroupement de l'ensemble des communes.

Les contrats "d'origine" sont les suivants :

Communes	Gestionnaire	Début	Fin
Casson	SAUR	01/01/2013	31/12/2022
Fay de Bretagne	SUEZ	01/01/2013	31/12/2024
Grandchamp des Fontaines	SAUR	01/01/2017	31/12/2022
Héric	SAUR	01/01/2013	31/12/2022
Les Touches	STGS	01/01/2013	31/12/2022
Nort sur Erdre	SAUR	01/07/2010	31/12/2022
Notre Dame des Landes	SAUR	01/07/2016	31/12/2022
Petit Mars	SAUR	01/01/2013	31/12/2022
St Mars du Désert	SAUR	01/01/2019	31/12/2030
Sucé sur Erdre	SUEZ	01/01/2017	31/12/2028
Treillières	SAUR	01/01/2017	31/12/2028
Vigneux de Bretagne	SAUR	01/01/2013	31/12/2024

En septembre 2021, le conseil communautaire a reconduit le principe de la délégation de service pour les 9 contrats dont les échéances sont comprises entre fin 2022 et fin 2024. Les services des 9 communes seront regroupés dans deux contrats dont la durée n'excédera pas 2028.



CARACTERISTIQUES ET INDICATEURS DES SERVICES ASSAINISSEMENT

Les caractéristiques et les indicateurs mentionnés ci-après sont établis, sauf indication contraire, pour l'exercice ou au 31 décembre de l'exercice concerné par le rapport et pour l'ensemble du territoire pour lequel la collectivité organisatrice du service assure le service d'assainissement (Annexes aux articles D. 2224-1, D. 2224-2 et D. 2224-3).

1. Caractérisation technique du service

Estimation du nombre d'habitants desservis sur la base de la population totale des communes et de leur population totale majorée définie en application de l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales

	Population municipale	Population comptée à part	TOTAL
Population totale de la communauté de communes (INSEE 2019)	64 546	1 285	65 831
Population totale de Casson	2 421	28	2 449
Population totale de Fay de Bretagne	3 676	62	3 738
Population totale de Grandchamp des Fontaines	6 439	117	6 556
Population totale de Héric	6 288	114	6 402
Population totale de Les Touches	2 494	29	2 523
Population totale de Nort sur Erdre	9 082	194	9 276
Population totale de Notre Dame des Landes	2 260	25	2 285
Population totale de Petit Mars	3 755	53	3 808
Population totale de St Mars du Désert	5 118	85	5 203
Population totale de Sucé sur Erdre	7 221	202	7 423
Population totale de Treillières	9 617	246	9 863
Population totale de Vigneux de Bretagne	6 175	130	6 305
Estimation du nombre d'habitants desservis Sur la base de 2,5 hab. / foyer en moyenne sur les 12 communes	16 909 x 2.5 = 42 273		

	Approbation zonage d'assainissement
Casson	2019
Fay de Bretagne	2019
Grandchamp des Fontaines	2019
Héric	2019
Les Touches	2019
Nort sur Erdre	2019
Notre Dame des Landes	2019
Petit Mars	2019
St Mars du Désert	2019
Sucé sur Erdre	2019
Treillières	2019
Vigneux de Bretagne	2019



Nombre d'autorisations de déversements		2021
Grandchamp des Fontaines		1
Nort sur Erdre		1

Commentaire : - Pour l'amélioration de la gestion du service, l'identification puis la régularisation des autorisations de rejet des abonnés non assimilés domestiques (professionnels) devra être réalisée par l'exploitant au titre de l'article L.1331-10 du Code de la Santé Publique. La Collectivité pourra alors engager la mise en place d'autorisations spécifiques de rejet où certaines préconisations techniques pourront être précisées.

Nombre d'abonnements

Le tableau suivant retrace l'historique de l'évolution du nombre d'abonnés des services.

	2017	2018	2019	2020	2021
Nombre d'abonnés TOTAL	15 257	15 777	16 432	16 692	16 909
<i>évolution n-1</i>	<i>6,0%</i>	<i>3,4%</i>	<i>4,2%</i>	<i>1,6%</i>	<i>1,3%</i>
Casson	511	566	615	628	628
<i>évolution n-1</i>	<i>4,9%</i>	<i>10,8%</i>	<i>8,7%</i>	<i>2,1%</i>	<i>0%</i>
Fay de Bretagne	730	768	779	791	800
<i>évolution n-1</i>	<i>2,0%</i>	<i>5,2%</i>	<i>1,4%</i>	<i>1,5%</i>	<i>1,1%</i>
Grandchamp des Fontaines	1 249	1 303	1 403	1 501	1 545
<i>évolution n-1</i>	<i>1,3%</i>	<i>4,3%</i>	<i>7,7%</i>	<i>7%</i>	<i>2,9%</i>
Héric	1 101	1 160	1 264	1296	1 313
<i>évolution n-1</i>	<i>8,6%</i>	<i>5,4%</i>	<i>9,0%</i>	<i>2,5%</i>	<i>1,3%</i>
Les Touches	373	380	385	390	394
<i>évolution n-1</i>	<i>-1,1%</i>	<i>1,9%</i>	<i>1,3%</i>	<i>1,3%</i>	<i>1%</i>
Nort sur Erdre	3 002	3 074	3 259	3 284	3 324
<i>évolution n-1</i>	<i>5,4%</i>	<i>2,4%</i>	<i>6,0%</i>	<i>0,8%</i>	<i>1,2%</i>
Notre Dame des Landes	347	346	384	390	399
<i>évolution n-1</i>	<i>3,9%</i>	<i>-0,3%</i>	<i>11,0%</i>	<i>1,6%</i>	<i>2,3%</i>
Petit Mars	912	936	987	988	995
<i>évolution n-1</i>	<i>4,9%</i>	<i>2,6%</i>	<i>5,4%</i>	<i>0,1%</i>	<i>0,7%</i>
St Mars du Désert	1 161	1 195	1 250	1 283	1 345
<i>évolution n-1</i>	<i>4,0%</i>	<i>2,9%</i>	<i>4,6%</i>	<i>2,6%</i>	<i>4,8%</i>
Sucé sur Erdre	2 162	2 292	2 292	2 292	2 313
<i>évolution n-1</i>		<i>6,0%</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,9%</i>
Treillières	2 565	2 559	2 606	2 641	2 641
<i>évolution n-1</i>	<i>19,7%</i>	<i>-0,2%</i>	<i>1,8%</i>	<i>1,3%</i>	<i>0%</i>
Vigneux de Bretagne	1 144	1 198	1 208	1 208	1 212
<i>évolution n-1</i>	<i>0,0%</i>	<i>4,7%</i>	<i>0,8%</i>	<i>0,0%</i>	<i>0,3%</i>

Commentaire :

Les données sont issues des rapports annuels des Délégués. L'évolution du nombre d'abonnés reste soutenue sur Grandchamp des Fontaines et Saint Mars du Désert. Ces évolutions sont liées aux extensions de réseaux réalisées par la Collectivité ou des aménageurs privés mais également à des mises à jour des fichiers d'abonnés par les délégués.



Volumes facturés

Le tableau suivant retrace l'historique de l'évolution du nombre d'abonnés des services.

	2019	2020	2021
Volumes facturés en m3	1 466 758	1 579 714	1 586 399
<i>M3 par usagers</i>	89	94,6	94
Casson	55 723	57 106	60 784
<i>M3 par usagers</i>	91	91	97
Fay de Bretagne	61 641	65 261	65 232
<i>M3 par usagers</i>	79	82	82
Grandchamp des Fontaines	142 191	148 241	167 295
<i>M3 par usagers</i>	101	99	108
Héric	120 923	135 440	132 222
<i>M3 par usagers</i>	96	104	101
Les Touches	33 709	34 501	34 538
<i>M3 par usagers</i>	88	88	88
Nort sur Erdre	280 018	301 228	290 429
<i>M3 par usagers</i>	86	92	87
Notre Dame des Landes	29 785	30 189	31 399
<i>M3 par usagers</i>	78	77	77
Petit Mars	84 094	81 055	90 016
<i>M3 par usagers</i>	85	82	90
St Mars du Désert	98 147	104 459	111 716
<i>M3 par usagers</i>	79	81	83
Sucé sur Erdre	200 444	234 442	227 147
<i>M3 par usagers</i>	87	102	98
Treillières	252 754	263 989	253 012
<i>M3 par usagers</i>	97	100	96
Vigneux de Bretagne	107 329	123 803	122 609
<i>M3 par usagers</i>	88,8	102	101

Commentaire :

Globalement, le volume facturé au sein de la Communauté de communes est de stable entre 2020 et 2021. Les fluctuations observées au niveau de chaque commune sont liées à l'évolution du nombre d'abonnés mais aussi des fluctuations climatiques et des éventuels décalages de la période de relève.

Cela dit, le volume moyen consommé par les usagers du service est de l'ordre de 94 m³ et est dans la fourchette des valeurs rencontrées dans les communes dites « semi-urbaines ».



Volumes assujettis, volumes traités et eaux parasites

Le tableau suivant retrace l'historique de l'évolution des volumes facturés et traités ainsi que celle des eaux parasites

en mètres-cubes (m ³)		2019	2020	2021
Communauté de Communes	Volumes facturés TOTAUX	1 466 758	1 579 714	1 586 399
	Volumes exportés Totaux		288 135	264 890
	Volumes traités TOTAUX	2 264 641	2 270 747	1 919 300
	Différence	797 883	871 297* <i>hors surverse</i>	597 791
	<i>part des eaux parasites</i>	35%	40%	31%
Casson	Volumes facturés	55 723	57 106	60 784
	Volumes traités	88 631	86 037	79 158
	Différence	32 908	28 931	18 374
	<i>part des eaux parasites</i>	37%	35%	23%
Fay de Bretagne	Volumes facturés	61 641	65 261	65 232
	Volumes traités	160 336	163 601	126 603
	Différence	98 695	98 340	61 371
	<i>part des eaux parasites</i>	62%	60%	48%
Grandchamp des Fontaines	Volumes facturés	142 191	148 241	167 295
	Volumes traités	195 406	238 587	206 047
	Différence	53 215	90 346	38 752
	<i>part des eaux parasite</i>	27%	38%	19%
Héric	Volumes facturés	120 923	135 440	132 222
	STEP Les Basses Naudais	196 468	229 348	212 634
	Lagune ZA d'Erette	?	?	?
	Volumes exportés		4 362	5 591
	Volumes traités TOTAUX	196 468	229 348	212 634
	Différence	75 545	98 270	86 003
	<i>part des eaux parasites</i>	38%	43%	40%
Les Touches	Volumes facturés	33 709	34 501	34 538
	Volumes traités	81 190	100 033	79 207
	Différence	47 481	65 532	44 669
	<i>part des eaux parasites</i>	58%	66%	56%



en mètres-cubes (m ³)		2019	2020	2021
Nort sur Erdre	Volumes facturés TOTAUX	280 018	301 228	290 429
	<i>FPR de Sobidain</i>	4 192	1 299	2 874
	<i>STEP Mares Noires</i>	312 374	338 172	320 029
	<i>MicroSTEP Vault</i>	1 104	1 466	730
	Volumes traités TOTAUX	317 670	340 937	307 320
	Différence	37 652	39 709	16 891
	<i>part des eaux parasites</i>	12%	12%	5%
Notre Dame des Landes	Volumes facturés	29 785	30 189	31 399
	<i>Lagune NDL</i>	53 877	67 530	53 328
	Volumes traités TOTAUX	53 877	67 530	53 328
	Différence	24 092	37 341	21 929
	<i>part des eaux parasites</i>	45%	55%	41%
Petit Mars	Volumes facturés	84 094	81 055	90 016
	<i>STEP La Pommeraie</i>	110 159	131 666	109 394
	<i>Filtre à sable Bussonière</i>	13 606	13 519	11 642
	<i>Filtre à sable Le Plessis</i>	15 227	16 487	14 896
	Volumes traités TOTAUX	138 992	161 672	135 932
	Différence	54 898	80 617	45 916
	<i>part des eaux parasites</i>	39%	50%	34%
St Mars du Désert	Volumes facturés	98 147	104 459	111 716
	<i>STEP Route de Ligné</i>	172 834	186 330	155 166
	<i>Lagune Longrais</i>	11 546	10 729	20 585
	Volumes traités TOTAUX	184 380	197 059	175 751
	Différence	86 233	92 600	64 035
	<i>part des eaux parasites</i>	47%	47%	36%
Sucé sur Erdre	Volumes facturés	200 444	234 442	227 147



en mètres-cubes (m ³)		2019	2020	2021
	Volumes exportés	312 960	384 235 (pompés) + 41 933 (déversé) = 426 168	402 000(pompés) + 11 000 (déversé) = 413 000
	Volumes traités	6 200	5 157	4 875
	Différence	118 716	186 569	190 728
	<i>part des eaux parasites</i>	37%	43%	46%
Treillières	Volumes facturés	252 754	263 989	253 012
	Volumes exportés		49 331	32 152
	Volumes traités	341 778	342 692	361 249
	Différence	89 024	128 034	108 237
	<i>part des eaux parasites</i>	26%	37%	30%
	Surverses DO tête de STEP	39 700	65 938	17 390
Vigneux de Bretagne	Volumes facturés	107 329	123 803	122 609
	<i>STEP Impasse des Vallées</i>	133 182	162 120	120 713
	<i>STEP La Paquelais</i>	53 571	68 103	56 483
	<i>Lagune des 4 Nations</i>	?	?	?
	Volumes traités	186 753	230 223	177 196
	Différence	79 424	106 420	54 487
	<i>part des eaux parasites</i>	43%	46%	31%

Volumes importés et/ou exportés (m³)	<p>Les échanges d'eaux usées entre Collectivité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de Sucé sur Erdre sont exportés vers la Communauté urbaine de Nantes - de Grandchamp des Fontaines vers Treillieres - de Treillieres (Zone de RAGON) vers la CUN - de Héric vers Blain
--	--

Commentaire : La Communauté urbaine de Nantes emprunte le réseau de Treillieres pour le transit de ses eaux usées de la zone du Quartier Gergaudière

En 2021, les volumes d'eaux parasites reçus sur les stations d'épuration représentent globalement plus de 30 % des eaux traitées. L'évolution à la baisse de la pluviométrie entre 2021 et 2020 explique en partie cette progression. Le schéma directeur d'assainissement que va engager la Communauté de Communes permettra d'identifier, de localiser les arrivées de ces eaux parasites puis de réhabiliter les réseaux concernés.



Linéaires de réseaux de collecte des eaux usées selon leur typologie

Le tableau présenté dans cette rubrique affiche, sur plusieurs années, l'évolution du linéaire des canalisations du service avec le détail par type : refoulement, gravitaire séparatif et gravitaire unitaire.

		2019	2020	2021
CC Erdre et Gesvres	Longueur totale réseau (km)	322 km	330,4 km	347 km
	Refoulement assainissement (ml)	48 614	49 441	51 453
	Gravitaire assainissement (ml)	273 478	279 889	295 732
Casson	longueur totale réseau	9,6 km	9,6 km	9,7 km
	refoulement assainissement (m)	1 525	1 528	1 528
	gravitaire assainissement (m)	8 067	8 065	8 160
Fay de Bretagne	longueur totale réseau	14,6 km	14,6 km	15,9 km
	refoulement assainissement (m)	2 060	2 060	2 060
	gravitaire assainissement (m)	12 518	12 518	13 860
Grandchamp des Fontaines	longueur totale réseau	21,9 km	28,8 km	31,4 km
	refoulement assainissement (m)	1 770	2 942	3 347
	gravitaire assainissement (m)	20 114	25 858	28 098
Héric	longueur totale réseau	26,6 km	26,6 km	28,2 km
	refoulement assainissement (m)	5 024	4 574	5 024
	gravitaire assainissement (m)	21 623	21 622	23 210
Les Touches	longueur totale réseau	8,9 km	8,9 km	9,6 km
	refoulement assainissement (m)	1 437	1 437	1 437
	gravitaire assainissement (m)	7 471	7 471	8 147
Nort sur Erdre	longueur totale réseau	63,4 km	64,1 km	64,5 km
	refoulement assainissement (m)	13 699	13 837	13 838
	gravitaire assainissement (m)	49 728	50 313	50 735
Notre Dame des Landes	longueur totale réseau	7,7 km	7,7 km	7,7 km
	refoulement assainissement (m)	1 656	1 655	1 655
	gravitaire assainissement (m)	6 054	6 052	6 052
Petit Mars	longueur totale réseau	16,3 km	16,3 km	16,3 km
	refoulement assainissement (m)	2 551	2 550	2 550
	gravitaire assainissement (m)	13 761	13 763	13 824
St Mars du Désert	longueur totale réseau	21,9 km	22,6 km	23,4 km
	refoulement assainissement (m)	2 036	2 354	2 202
	gravitaire assainissement (m)	19 829	20 183	21 113
Sucé sur Erdre	longueur totale réseau	43,9 km	43,9 km	44,3 km
	refoulement assainissement (m)	8 401	8 401	8 401
	gravitaire assainissement (m)	35 481	35 481	35 949
Treillières	longueur totale réseau	61,8 km	61,8 km	69,8 km
	refoulement assainissement (m)	4 865	4 864	5 820



		2019	2020	2021
	gravitaire assainissement (m)	56 920	56 919	64 019
Vigneux de Bretagne	longueur totale réseau	25,5 km	25,5 km	26,2 km
	refoulement assainissement (m)	3 590	3 590	3 591
	gravitaire assainissement (m)	21 912	21 940	22 565

Il est rappelé que l'article L2224-8 du Code général des Collectivités Territoriales fixait 2013 comme échéance pour l'établissement du schéma d'assainissement collectif, devant comprendre un descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de traitement.

Commentaire :

Il y a eu des extensions du réseau de collecte en 2021, toutes n'ont pas encore été intégrées aux SIG des délégataires. Le linéaire de réseau de la CCEG progresse de 16 km dont 8km sur la commune de Treillières, 2 km sur Grandchamp des fontaines et 2 km sur Héric.

Les délais de mise à jour des SIG expliquent le décalage entre la date des travaux réalisés et celle de l'intégration effective des plans.

Avec 6 nouvelles installations en 2021, le nombre de poste de relèvement est de 146.



Identification des installations des services

Les eaux usées sont traitées par des ouvrages d'épuration avant rejet dans le milieu naturel. Leurs caractéristiques sont les suivantes :

CASSON	STEP Route d'Héric (2002)
Capacité de l'ouvrage	130 kg/j DBO ₅ 330 m ³ /j soit 2 200 EH
Prescription de rejets STEP	Rejet : ruisseau de le Pichonnière Arrêté n° -
CASSON	5 postes de relèvement

FAY DE BRETAGNE	STEP Route de Nort sur Erdre (2008)
Capacité de l'ouvrage	- 150 kg/j DBO ₅ - 588 m ³ /j soit 2 500 EH
Prescription de rejets	Rejet : canal de nantes à Brest Arrêté préfectoral du 29 mai 2006
FAY DE BRETAGNE	8 postes de relèvement

GRANDCHAMP DES FONTAINES	STEP Avenue de l'Epinay (2006) → lancement étude STEP en commun avec Héric par la CC
Capacité de l'ouvrage	192 kg/j DBO ₅ 880 m ³ /j soit 3 200 EH
Prescription de rejets + suivi milieu récepteur	Rejet : L'Hocmard, affluent de l'Erdre Arrêté du 4 janvier 2005
GRANDCHAMP DES FONTAINES	12 postes de relèvement

HÉRIC	STEP Les Basses Naudais (2002) → DLE pour une nouvelle STEP en 2018
Capacité de l'ouvrage	155 kg/j DBO ₅ 792 m ³ /j soit 2 600 EH
Prescription de rejets	Rejet : ruisseau de la Planchette Arrêté du 8 juin 1999
HÉRIC	Lagune ZA d'Errette (1989)
Capacité de l'ouvrage	22 kg/j DBO ₅ 64 m ³ /j soit 360 EH
Prescription de rejets	Rejet : ruisseau ZA Errette Arrêté n° -
HÉRIC	10 postes de relèvement

LES TOUCHES	Lagune aérée Route de Petit Mars (1986 augmentée en 2006)
Capacité de l'ouvrage	- 75 kg/j DBO ₅ - 490 m ³ /j soit 1 250 EH
Prescription de rejets	Rejet : saulaie ; zone d'infiltration rejets d'étiage d'environ 8 000 m ² Niveau D2 circulaire du 17 février 1997 Arrêté du 23 septembre 2005
LES TOUCHES	3 postes de relèvement



NORT SUR ERDRE	FPR de Sobidain (2009)	
Capacité de l'ouvrage	17,4 kg/j DBO ₅ 34 m ³ /j	soit 290 EH
Prescription de rejets	Rejet : ruisseau de Sobidain Arrêté n° -	
NORT SUR ERDRE	STEP Mares Noires (2001)	
Capacité de l'ouvrage	678 kg/j DBO ₅ 1 054 m ³ /j	soit 11 300 EH
Prescription de rejets	Rejet : L'Erdre Arrêté n° -	
NORT SUR ERDRE	MicroSTEP de Vault (2009)	
Capacité de l'ouvrage	3 kg/j DBO ₅ 8 m ³ /j	soit 50 EH
Prescription de rejets	Rejet : - Arrêté n° -	
NORT SUR ERDRE	36 postes de relèvement	

NOTRE DAME DES LANDES	Lagune Route de Blain (2005) → étude de faisabilité en cours pour nouvelle STEP	
Capacité de l'ouvrage	48 kg/j DBO ₅ 120 m ³ /j	soit 800 EH
Prescription de rejets + suivi milieu récepteur	Rejet : ruisseau de l'Epine Arrêté du 4 mai 2004	
NOTRE DAME DES LANDES	microSTEP (2009)	
Capacité de l'ouvrage	- 1,5 kg/j DBO ₅ - 4 m ³ /j	soit 20 EH
NOTRE DAME DES LANDES	4 postes de relèvement	

PETIT MARS	STEP La Pommeraie (2007)	
Capacité de l'ouvrage	150 kg/j DBO ₅ 490 m ³ /j	soit 2 500 EH
Prescription de rejets	Rejet : ruisseau du Tertre Rouge Arrêté du 17 juin 2002	
PETIT MARS	Filtre à sable La Bussonière (2001)	
Capacité de l'ouvrage	15,7 kg/j DBO ₅ 39 m ³ /j	soit 260 EH
Prescription de rejets	Rejet : ruisseau de la Jarrie Arrêté	
PETIT MARS	Filtre à sable Le Plessis (2000)	
Capacité de l'ouvrage	10,8 kg/j DBO ₅ 27 m ³ /j	soit 180 EH
Prescription de rejets	Rejet : ruisseau de Launay Arrêté	
PETIT MARS	7 postes de relèvement	



ST MARS DU DESERT	STEP Route de Ligné (2005)
Capacité de l'ouvrage	192 kg/j DBO ₅ 466 m ³ /j soit 3 200 EH
Prescription de rejets + suivi milieu récepteur	Rejet : ruisseau de St Médard Arrêté septembre 2017
ST MARS DU DESERT	Lagune aérée de Longrais (1993)
Capacité de l'ouvrage	9,6 kg/j DBO ₅ 24 m ³ /j soit 160 EH
Prescription de rejets	Rejet : ruisseau chalandiere Arrêté n°-
ST MARS DU DESERT	6 postes de relèvement
SUCE SUR ERDRE	MicroSTEP Le Hameau du Brossais (2011)
Capacité de l'ouvrage	4 kg/j DBO ₅ 10 m ³ /j soit 60 EH
SUCE SUR ERDRE	21 postes de relèvement
TREILLIERES	STEP Les Haies - BA membranaires (2009)
Capacité de l'ouvrage	504 kg/j DBO ₅ 1 110 m ³ /j soit 8 400 EH
Prescription de rejets + suivi milieu récepteur	Rejet : Le Gesvres Arrêté du 31 janvier 2006
TREILLIERES	22 postes de relèvement
VIGNEUX DE BRETAGNE	STEP Bourg Impasse des Vallées (2000)
Capacité de l'ouvrage	135 kg/j DBO ₅ 480 m ³ /j soit 2 250 EH
Prescription de rejets	Rejet : Le Choiseau Arrêté du 19 octobre 1998
VIGNEUX DE BRETAGNE	STEP Commune La Paquelais (2012)
Capacité de l'ouvrage	96 kg/j DBO ₅ 316 m ³ /j soit 1 600 EH
Prescription de rejets	Rejet : Le Gesvres Arrêté du 5 juin 2011
VIGNEUX DE BRETAGNE	Lagune des 4 Nations (2000)
Capacité de l'ouvrage	9 kg/j DBO ₅ 25 m ³ /j soit 145 EH
Prescription de rejets	Rejet : le Gesvres Arrêté du 2 septembre 1999
VIGNEUX DE BRETAGNE	12 postes de relèvement



Analyse de la production de boues

L'épuration des eaux usées conduit à la production de boues. Le tableau ci-dessous synthétise sur plusieurs années les indicateurs sur les boues évacuées :

	2019	2020	2021	Filière boues
CASSON - STEP Route d'Héric				
Boues produites (m ³)	269	476	352	table d'égouttage et silo
Matières sèches produites (t)	14,00	23,69	17,3	
Boues évacuées (m ³)	340	180	420	
Matières sèches évacuées (t)	17,46	10,26	22,6	
FAY DE BRETAGNE – STEP Rte de Nort				
Boues produites (m ³)	1252	803	1 193	table d'égouttage et silo
Matières sèches produites (t)	23	17,4	24	
Boues évacuées (m ³)	454	640	598	
Matières sèches évacuées (t)	19,4	25,7	24	
GRANDCHAMP DES FONTAINES - STEP Avenue de l'Epina				
Boues produites (m ³)	4 408	2 781	2 740	table d'égouttage et silo
Matières sèches produites (t)	51,59	35,37	38	
Boues évacuées (m ³)	1 266	1 024	1 523	
Matières sèches évacuées (t)	60,95	32,31	86,6	
HÉRIC - STEP Les Basses Naudais				
Boues produites (m ³)	4 285	2 988	3 097	table d'égouttage et silo
Matières sèches produites (t)	36,65	35,23	36,6	
Boues évacuées (t)	704	600	990	
Matières sèches évacuées (t)	40,9	27,02	59,3	
NORT SUR ERDRE - STEP Mares Noires				
Boues produites (m ³)	7 324	8 961	8 691	centrifugeuse et chaulage
Matières sèches produites (t)	77,5	95,1	94,7	
Boues évacuées (t)	356	620	680	
Matières sèches évacuées (t)	115	174,2	205	
PETIT MARS – STEP La Pommeraie				
Boues produites (m ³)	3 573	2 973	3 416	Épaulement statique gravitaire
Matières sèches produites (t)	22	28,45	28,3	
Boues évacuées (m ³)	504	210	651	
Matières sèches évacuées (t)	14,62	6,93	40,2	
ST MARS DU DESERT – STEP Route de Ligné				
Boues produites (m ³)	3 734	2 686	3 329	table d'égouttage et silo
Matières sèches produites (t)	32,42	31,33	33,5	
Boues évacuées (m ³)	859	397	873	
Matières sèches évacuées (t)	34	14,63	45	
TREILLIERES – STEP Les Haies				
Boues produites (m ³)	6 872	8 336	10 991	centrifugeuse et chaulage
Matières sèches produites (t)	83,34	84,78	93,8	
Boues évacuées (m ³)	366	474	450	
Matières sèches évacuées (t)	109	94,16	108	



	2019	2020	2021	Filière boues
VIGNEUX DE BRETAGNE – STEP Bourg Impasse des Vallées				
Boues produites (m ³)	2 589	3 184	2 941	table d'égouttage et silo
Matières sèches produites (t)	31,64	25,07	29,5	
Boues évacuées (m ³)	501	336	831	
Matières sèches évacuées (t)	13,9	16,8	38,7	
VIGNEUX DE BRETAGNE – STEP commune La Paquelais				
Boues produites (m ³)	2 260	1 696	2 744	FPR
Matières sèches produites (t)	11,6	9,54	13,8	
Boues évacuées (m ³)		-	-	

	2019	2020	2021
CC Erdre et Gesvres			
Boues produites (m3)	36 566	34 884	39 494
Matières sèches produites (t)	384	386	410
Boues évacuées (m3)	5 350	4 481	7 016
Matières sèches évacuées (t)	425	402	629

Taux de boues conformes issues des ouvrages d'épuration

Une filière boues est dite conforme si et seulement si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur et si la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon sa taille.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} \times 100$$

Taux de boues conformes : 100%

	2019	2020	2021	
CASSON - STEP Route d'Héric	100%	100%	100%	EPANDAGE
FAY DE BRETAGNE - STEP Rte de Nort	100%	100%	100%	EPANDAGE
GRANDCHAMP DES FONTAINES - STEP Avenue de l'Épinay	100%	100%	100%	EPANDAGE
HÉRIC - STEP Les Basses Naudais	100%	100%	100%	EPANDAGE
NORT SUR ERDRE - STEP Mares Noires	100%	100%	100%	EPANDAGE
PETIT MARS – STEP La Pommeraie	100%	100%	100%	EPANDAGE
ST MARS DU DESERT – STEP Route de Ligné	100%	100%	100%	EPANDAGE COMPOSTAGE
TREILLIERES - STEP	100%	100%	100%	EPANDAGE COMPOSTAGE
VIGNEUX DE BRETAGNE – STEP Bourg Impasse des Vallées	100%	100%	100%	EPANDAGE

Commentaire :

La différence entre les quantités de MS de boues produites et celles de MS évacuées correspondent aux boues stockées dans les silos, les lagunes ou sur les lits filtrants plantés de roseaux

L'interdiction d'épandage des boues non hygiénisées depuis avril 2020 a perturbé les évacuations.



En 2021, les filières de traitement des boues liquides ont été complétées par des hygiénisations par adjonctions de lait de chaux ce qui a permis de reprendre les épandages.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

présentation générale des modalités de tarification de l'eau et des frais d'accès au service ; références des délibérations de l'autorité organisatrice du service fixant les tarifs de l'eau et des autres prestations facturées aux abonnés

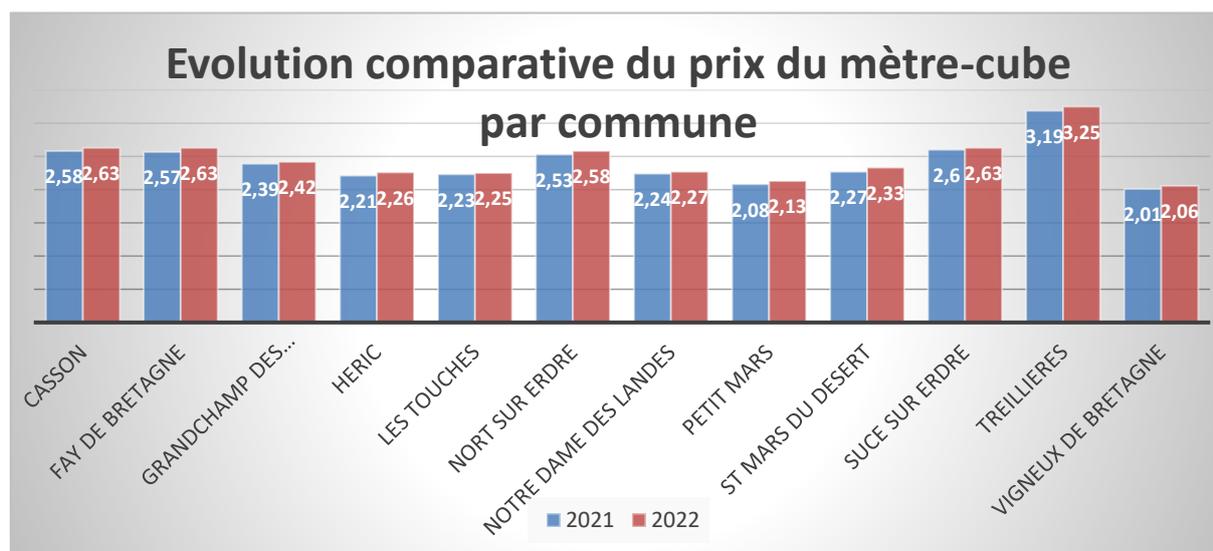
délibération sur les tarifs CC	3 novembre 2021
type de tarification et fréquence	Binôme semestrielle : partie fixe + partie par mètre-cube

Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)	
Communauté de communes	Nouveaux logements : 1 750 € + 10 € par m ² Logements existants : 1 200 €

Présentation d'une facture d'assainissement

Le tableau suivant présente chaque composante d'une facture de 120 m³ payée par les usagers des différentes communes.

Le tableau est complété par l'indication de l'évolution d'une année sur l'autre et sur la part, en euros TTC, de la partie fixe de la facture.



CASSON	Facture 2020	Facture 2021	Facture 2022
Part du délégataire			
Délégataire : part fixe	28,61	29,03	30,11
Délégataire : part / m ³	0,6930	0,703	0,73
Part de la collectivité			
Collectivité : part fixe	30,00	30,00	30,00
Collectivité : part / m ³	1,00	1,00	1,00
Taxes et redevances			
Autres redevances / m ³	0,15	0,15	0,16
Facture			
Total HT pour 120 m³	279,77	281,39	286,91
TVA - 10%	27,98	28,14	28,69
Total TTC pour 120 m³	307,75	309,53	315,60
Évolution n / n-1	+1,1%	0,6%	2,0%



Dont partie fixe TTC	64,47	64,93	66,12
Prix TTC au m³	2,56	2,58	2,63

FAY DE BRETAGNE	Facture 2020	Facture 2021	Facture 2022
Part du délégataire			
Délégataire : part fixe	18,97	19,1	19,97
Délégataire : part / m ³	0,8800	0,8860	0,9260
Part de la collectivité			
Collectivité : part fixe	-	-	-
Collectivité : part / m ³	1,14	1,14	1,14
Taxes et redevances			
Autres redevances / m ³	0,15	0,15	0,16
Facture			
Total HT pour 120 m³	279,37	280,22	287,09
TVA - 10%	27,94	27,95	28,71
Total TTC pour 120 m³	307,31	307,45	315,80
Évolution n / n-1	-	0,3%	2,5%
Dont partie fixe TTC	20,87	21,01	21,97
Prix TTC au m³	2,56	2,57	2,63

GRANDCHAMP DES FONTAINES	Facture 2020	Facture 2021	Facture 2022
Part du délégataire			
Délégataire : part fixe	27,04	27,53	28,13
Délégataire : part / m ³	0,6997	0,7125	0,7281
Part de la collectivité			
Collectivité : part fixe	-	-	-
Collectivité : part / m ³	1,07	1,08	1,08
Taxes et redevances			
Autres redevances / m ³	0,15	0,15	0,16
Facture			
Total HT pour 120 m³	257,40	260,63	264,30
TVA - 10%	25,74	26,06	26,43
Total TTC pour 120 m³	283,14	286,69	290,73
Évolution n / n-1		+1,3%	1,4%
Dont partie fixe TTC	29,74	30,28	30,94
Prix TTC au m³	2,36	2,39	2,42

HERIC	Facture 2020	Facture 2021	Facture 2022
Part du délégataire			
Délégataire : part fixe	28,78	29,18	30,29
Délégataire : part / m ³	0,578	0,5860	0,6080
Part de la collectivité			
Collectivité : part fixe	15,94	16,10	16,10
Collectivité : part / m ³	0,89	0,90	0,9000
Taxes et redevances			
Autres redevances / m ³	0,15	0,15	0,16
Facture			



Total HT pour 120 m³	238,88	241,60	246,55
TVA - 10%	23,89	24,16	24,66
Total TTC pour 120 m³	262,77	265,76	271,21
Évolution n / n-1		+1,1%	2,0%
Dont partie fixe TTC	49,19	49,87	51,03
Prix TTC au m³	2,19	2,21	2,26

LES TOUCHES	Facture 2020	Facture 2021	Facture 2022
Part du délégataire			
Délégataire : part fixe	21,12	21,73	22,07
Délégataire : part / m ³	0,665	0,6850	0,6950
Part de la collectivité			
Collectivité : part fixe	12,2	12,20	12,20
Collectivité : part / m ³	0,91	0,91	0,91
Taxes et redevances			
Autres redevances / m ³	0,15	0,15	0,16
Facture			
Total HT pour 120 m³	240,32	243,33	246,07
TVA - 10%	24,03	24,33	24,61
Total TTC pour 120 m³	264,35	267,66	270,68
Évolution n / n-1		+1,3%	1,1%
Dont partie fixe TTC	36,65	37,32	37,70
Prix TTC au m³	2,20	2,23	2,26

NORT SUR ERDRE	Facture 2020	Facture 2021	Facture 2022
Part du délégataire			
Délégataire : part fixe	24,67	25,18	26,22
Délégataire : part / m ³	0,525	0,5360	0,5580
Part de la collectivité			
Collectivité : part fixe	33,2	33,20	33,20
Collectivité : part / m ³	1,13	1,13	1,13
Taxes et redevances			
Autres redevances / m ³	0,15	0,15	0,16
Facture			
Total HT pour 120 m³	274,47	276,30	281,18
TVA - 10%	27,45	27,63	28,12
Total TTC pour 120 m³	301,92	303,93	309,30
Évolution n / n-1		+0,7%	1,8%
Dont partie fixe TTC	63,66	64,22	65,36
Prix TTC au m³	2,52	2,53	2,58



NOTRE DAME DES LANDES	Facture 2020	Facture 2021	Facture 2022
Part du délégataire			
Délégataire : part fixe	20,55	21,31	21,69
Délégataire : part / m ³	0,5343	0,5541	0,5638
Part de la collectivité			
Collectivité : part fixe	25	25,00	25,00
Collectivité : part / m ³	0,95	0,95	0,9500
Taxes et redevances			
Autres redevances / m ³	0,15	0,15	0,16
Facture			
Total HT pour 120 m³	241,67	244,80	247,55
TVA - 10%	24,17	24,48	24,75
Total TTC pour 120 m³	265,83	269,28	272,30
Évolution n / n-1	1,60%	+1,3%	1,1%
Dont partie fixe TTC	50,11	50,94	51,36
Prix TTC au m³	2,22	2,24	2,27

PETIT MARS	Facture 2020	Facture 2021	Facture 2022
Part du délégataire			
Délégataire : part fixe	30,08	30,45	31,63
Délégataire : part / m ³	0,68	0,6900	0,7170
Part de la collectivité			
Collectivité : part fixe	14,30	14,30	14,30
Collectivité : part / m ³	0,68	0,68	0,68
Taxes et redevances			
Autres redevances / m ³	0,15	0,15	0,16
Facture			
Total HT pour 120 m³	225,82	227,15	232,77
TVA - 10%	22,58	22,72	23,28
Total TTC pour 120 m³	248,40	249,87	256,05
Évolution n / n-1		+4,5%	2,5%
Dont partie fixe TTC	48,82	49,23	50,52
Prix TTC au m³	2,07	2,08	2,13

ST MARS DU DESERT	Facture 2020	Facture 2021	Facture 2022
Part du délégataire			
Délégataire : part fixe	24,66	24,61	25,94
Délé. : part / m ³ - 1 à 40 m ³	0,707	0,7040	0,7420
Part de la collectivité			
Collectivité : part fixe	10,98	10,98	10,98
Collectivité : part / m ³	0,91	0,91	0,91
Taxes et redevances			
Autres redevances / m ³	0,15	0,15	0,16
Facture			
Total HT pour 120 m³	247,68	247,27	254,36
TVA - 10%	24,77	24,73	25,44
Total TTC pour 120 m³	272,45	272,00	279,80



Évolution n / n-1		-0,2%	2,9%
Dont partie fixe TTC	39,20	39,15	40,61
Prix TTC au m³	2,27	2,27	2,33

SUCE SUR ERDRE	Facture 2020	Facture 2021	Facture 2022
Part du délégataire			
Délégataire : part fixe	30,74	31,29	31,93
Délégataire : part / m ³	0,423	0,4310	0,4400
Part de la collectivité			
Collectivité : part fixe		0,00	0,00
Collectivité : part / m ³	1,5225	1,5225	1,5225
Taxes et redevances			
Autres redevances / m ³	0,15	0,15	0,16
Facture			
Total HT pour 120 m³	282,20	283,71	286,63
TVA - 10%	28,22	28,37	28,66
Total TTC pour 120 m³	310,42	312,08	315,29
Évolution n / n-1		0,5 %	1,0%
Dont partie fixe TTC	33,81	34,42	35,12
Prix TTC au m³	2,59	2,60	2,63

TREILLIERES	Facture 2020	Facture 2021	Facture 2022
Part du délégataire			
Délégataire : part fixe	26,88	27,19	27,19
Délégataire : part / m ³	0,7980	0,8000	0,8400
Part de la collectivité			
Collectivité : part fixe	3,00	3,00	3,00
Collectivité : part / m ³	1,7000	1,7000	1,7000
Taxes et redevances			
Autres redevances / m ³	0,15	0,15	0,16
Facture			
Total HT pour 120 m³	347,64	348,19	354,19
TVA - 10%	34,76	34,82	35,42
Total TTC pour 120 m³	382,40	383,01	389,61
Évolution n / n-1		0,2%	1,7%
Dont partie fixe TTC	32,87	33,21	33,21
Prix TTC au m³	3,19	3,19	3,25

VIGNEUX DE BRETAGNE	Facture 2020	Facture 2021	Facture 2022
Part du délégataire			
Délégataire : part fixe	30,75	31,13	32,33
Délégataire : part / m ³	0,6820	0,6910	0,7170
Part de la collectivité			
Collectivité : part fixe	31,10	31,10	31,09
Collectivité : part / m ³	0,4700	0,4700	0,4700
Taxes et redevances			
Autres redevances / m ³	0,15	0,15	0,15
Facture			



Total HT pour 120 m ³	218,09	219,55	225,06
TVA - 10%	21,81	21,96	22,51
Total TTC pour 120 m³	239,90	241,51	247,57
Évolution n / n-1	1,3%	0,7%	2,5%
Dont partie fixe TTC	68,04	68,45	69,75
Prix TTC au m³	2,00	2,01	2,06

Montants des recettes d'exploitation liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés

Les montants présentés ci-dessous sont ceux perçus, d'une part par le Délégué au titre de l'exécution de sa mission et des travaux annexes, et d'autre part par la Collectivité au titre de la redevance.

CC ERDRE GESVRE	Recettes 2020	Recettes 2021
Produits nets Délégué	Exploitation : 1 327 073€ Travaux : 233 361€ Autres : 2 808€	Exploitation : 1 514 131 € Travaux : 214 643 € Autres : 145 275 €
Produits nets CC Erdre & Gesvre	Redevance (CARE) : 1 963 890€ PFAC (CA 2020): 918 803€	Redevance (CARE) : 2 064 730 € PFAC (CA 2021): 1 003 234 €

CASSON	Recettes 2020	Recettes 2021
Produits nets Délégué	Exploitation : 54 600€ Travaux : 6 400€ Autres : 300€	Exploitation : 60 500 € Travaux : 3 700 € Autres : 8 900 €
Produits nets Collectivité	Redevance (CARE) : 71 800€	Redevance (CARE) : 79 500 €

FAY DE BRETAGNE	Recettes 2020	Recettes 2021
Produits nets Délégué	Exploitation : 86 964€ Travaux : 0€ Autres : 0€	Exploitation : 96 445 € Travaux : 1404 € Autres : 0 €
Produits nets Collectivité	Redevance (CARE) : 71 386€	Redevance (CARE) : 73 943 €

GRANDCHAMP DES FONTAINES	Recettes 2020	Recettes 2021
Produits nets Délégué	Exploitation : 137 800€ Travaux : 11 500€ Autres : 800€	Exploitation : 160 800 € Travaux : 9 700 € Autres : 29 300 €
Produits nets Collectivité	Redevance (CARE) : 155 000€	Redevance (CARE) : 174 900 €



HERIC	Recettes 2020	Recettes 2021
Produits nets Délégataire	Exploitation : 100 600€	Exploitation : 114 500 €
	Travaux : 23 100€	Travaux : 21 200 €
	Autres : 700€	Autres : 25 000 €
Produits nets Commune	Redevance (CARE) : 120 000€	Redevance (CARE) : 139 500 €

LES TOUCHES	Recettes 2020	Recettes 2021
Produits nets Délégataire	Exploitation : 31 285€	Exploitation : 32 224 €
	Travaux : 7 804€	Travaux : 11 785 €
	Autres : 1 743€	Autres : 975 €
Produits nets Commune	Redevance (CARE) : 35 926€	Redevance (CARE) : 36 010 €

NORT SUR ERDRE	Recettes 2020	Recettes 2021
Produits nets Délégataire	Exploitation : 239 300€	Exploitation : 238 100 €
	Travaux : 18 700€	Travaux : 44 800 €
	Autres : 1 600€	Autres : 2 700 €
Produits nets Commune	Redevance (CARE) : 439 900€	Redevance (CARE) : 436 700 €

NOTRE DAME DES LANDES	Recettes 2020	Recettes 2021
Produits nets Délégataire	Exploitation : 24 200€	Exploitation : 25 800 €
	Travaux : -	Travaux : 4 400 €
	Autres : -	Autres : -
Produits nets Commune	Redevance (CARE) : 37 700€	Redevance (CARE) : 39 900 €

PETIT MARS	Recettes 2020	Recettes 2021
Produits nets Délégataire	Exploitation : 81 700€	Exploitation : 92 100 €
	Travaux :	Travaux : 13 400 €
	Autres : 500€	Autres : 29 500 €
Produits nets Commune	Redevance (CARE) : 66 600€	Redevance (CARE) : 74 400 €



ST MARS DU DESERT	Recettes 2020	Recettes 2021
Produits nets Déléataire	Exploitation : 103 400€ Travaux : 35 300€ Autres : 600€	Exploitation : 110 800 € Travaux : 10 200 € Autres : 11 100 €
Produits nets Collectivité	Redevance (CARE) : 108 300€	Redevance (CARE) : 115 300 €

SUCE SUR ERDRE	Recettes 2020	Recettes 2021
Produits nets Déléataire	Exploitation : 168 305€ Travaux : 25 691€ Autres :	Exploitation (corrigée) : 187 262 € Travaux : 25 154 € Autres : 0 €
Produits nets Collectivité	Redevance (CARE) : 272 272€ Redevance (réelle) : 356 445€	Redevance (CARE) : 366 877 €

TREILLIERES	Recettes 2020	Recettes 2021
Produits nets Déléataire	Exploitation : 280 500€ Travaux : 31 200€ Autres :	Exploitation : 273 500 € Travaux : 48 400 € Autres : -
Produits nets Commune	Redevance (CARE) : 448 700€	Redevance (CARE) : 432 600 €

VIGNEUX DE BRETAGNE	Recettes 2020	Recettes 2021
Produits nets Déléataire	Exploitation : 121 127€ Travaux : Autres :	Exploitation : 122 100 € Travaux : 20 500 € Autres : 37 800 €
Produits nets Commune	Redevance (CARE) : 95 370€	Redevance (CARE) : 95 100 €

« Exploitation » : recettes issues des redevances facturées aux usagers

« Travaux » : recette du Déléataire issues des travaux en application du bordereau contractuel, dont principalement les nouveaux branchements

« Autres » : autres recettes dont en particulier celles provenant de l'application du règlement du service (frais d'ouverture ou fermeture, gestion des impayés ...)



3. Indicateurs de performance

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

nombre d'abonnés du service public d'assainissement collectif rapporté au nombre potentiel d'abonnés de la zone relevant de l'assainissement collectif

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} \times 100$$

Commentaire : les taux de raccordement sont calculés à partir du nombre de logements présents sur le zonage d'assainissement collectif de chaque collectivité et à partir du nombre d'installations d'assainissement non collectif encore présents dans les zones.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte d'eaux usées

Il est rappelé que les informations permettant de calculer cet indicateur ne sont plus les mêmes à compter de l'exercice 2013. Ceci empêchant toute comparaison avec les exercices précédents.

Cet indice, s'il est égal à 40 points ou plus, traduit l'existence du descriptif détaillé du réseau exigé par la réglementation au 31/12/2013, soit à compter de l'exercice 2013.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 115, avec le barème suivant :

0	absence de plans du réseau	1
10	existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (PR, DO...) et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement du réseau	
15	existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés (en l'absence de travaux, la mise à jour annuelle est considérée comme effectuée)	
Les 15 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points "inventaire des réseaux" suivants :		
Inventaire des réseaux (30 points) :		
+10	les 2 conditions doivent être remplies : existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage défini, de la précision des informations cartographiques et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux , informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations + la procédure de mise à jour du plan des réseaux ci-dessus est complétée en y intégrant la mise à jour de cet inventaire	2
+ 1 à + 5	lorsque les matériaux et les diamètres sont connus pour la moitié du linéaire total, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire : connus pour 60 à 69,9% du linéaire = + 1pt ; connus pour 70 à 79,9% du linéaire = + 2 pts ; ... ; connus pour au moins 95% du linéaire = + 5pts	3
+ 10	l'inventaire des réseaux mentionne, pour au moins 50% du linéaire total, la date ou la période de pose	4
+ 1 à + 5	un point supplémentaire attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire : connus pour 60 à 69,9% du linéaire = +1pt ; connus pour 70 à 79,9% du linéaire = + 2pts ; ... ; connus pour au moins 95% du linéaire = +5pts	5
Au moins 40 des 45 points ci-dessus doivent être obtenus avant que le service puisse bénéficier des points "éléments du réseau et interventions" suivants :		
Informations complémentaires sur les éléments constitutifs du réseau et les interventions sur le réseau (75 points) :		
+10	le plan des réseaux précise l'altimétrie des canalisations pour la moitié au moins du linéaire total	6
+ 1 à + 5	un point supplémentaire attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire : connus pour 60 à 69,9% du linéaire = +1pt ; connus pour 70 à 79,9% du linéaire = +2pts ; ... ; connus pour au moins 95% du linéaire = +5pts	7
+10	localisation et description des ouvrages annexes (PR, déversoirs...)	8
+10	existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modification, la mise à jour est considérée comme effectuée)	9
+ 10	le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements entre deux regards de visite sur chaque tronçon du réseau	10
+ 10	l'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...)	11
+ 10	mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation, avec les dates des inspections de l'état des réseaux (caméra...) et les réparations ou travaux effectués ensuite	12
+ 10	mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	13



	Casson	Fay de Bretagne	Grandchamp des Fontaines	Héric	Les Touches	Nort sur Erdre
1 - plan mis à jour	15	15	15	15	15	15
2 - diamètre matériaux	10	0	10	10	10	10
3 - % suppl.	5 (100%)	0	5 (97,86%)	1 (70,28%)	5	5 (186,19%)
4 - âge cana	10	0	10	10	10	10
5 - % suppl.	5 (100%)	0	5 (99,72%)	5 (100%)	0	5 (99,83%)
6 - altimétrie	10	0	10	10	0	15
7 - % suppl.	2 (71,16%)	0	1 (65,52%)	1 (54,64%)	0	10 (56,25%)
8 - ouvrages annexes	10	10	10	10	10	10
9 - inventaire électroméca.	10	10	10	10	10	10
10 - nbre branchmts	0	0	0	0	0	0
11 - interv. localisées	10	0	10	10	10	10
12 - enquête et auscult.	0	0	10	10	10	10
13 - prog. réhabilit.	10	0	10	10	0	10
Total	97	15	106	102	80	118

	Notre Dame des Landes	Petit Mars	St Mars du Désert	Sucé sur Erdre	Treillières	Vigneux de Bretagne
1 - plan mis à jour	15	15	15	15	15	15
2 - diamètre matériaux	0	10	10	10	0	10
3 - % suppl.	0 (36,25%)	5 (97,29%)	5 (99,94%)	0	0 (43,77%)	5 (97,01%)
4 - âge cana	0	10	10	10	0	10
5 - % suppl.	0 (35,98%)	5 (99,71%)	5 (99,04%)	5	0 (47,12%)	5 (99,71%)
6 - altimétrie	0	10	10	0	10	0
7 - % suppl.	0 (19,12%)	2 (77,36%)	1 (69,57%)	14	1 (58,61%)	0 (23,65%)
8 - ouvrages annexes	0	10	10	10	10	10
9 - inventaire électroméca.	10	10	10	10	10	10
10 - nbre branchmts	0	0	0	0	0	0
11 - interv. localisées	10	10	10	10	10	10
12 - enquête et auscult.	10	10	10	10	10	10
13 - prog. réhabilit.	10	0	10	10	10	10
Total	15	97	106	94	15	95

Les Grenelles de l'Environnement et le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 imposent depuis le 31 décembre 2013 la réalisation d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics d'eau potable et d'assainissement collectif.

Le décret impose que les plans des réseaux mentionnent la localisation des dispositifs généraux de mesures et qu'ils soient complétés d'un inventaire des réseaux comprenant la mention des linéaires de canalisations, la mention de l'année ou, à défaut de la période de pose, la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement (guichet unique), la précision des informations cartographiques ainsi que les informations disponibles sur les matériaux utilisés et les diamètres des canalisations.



Conformité de la collecte des effluents, des équipements d'épuration et de la performance des ouvrages d'épuration

Ces indicateurs - de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) - s'appliquant uniquement aux stations de traitement ou aux réseaux de collecte des eaux usées collectant une charge supérieure à 2000 EH, s'obtiennent auprès des services de la Police de l'Eau.

Casson - STEP Route d'Héric – 2 200 EH		Conformité		
Conformité de la collecte (avis Police de l'Eau)		CONFORME (2021)		
Conformité des équipements (avis Police de l'Eau)		CONFORME (2021)		
Conformité de la performance (4 bilans complets + 8 bilans MES, DCO et DBO ₅)		CONFORME (2020)		
Suivi milieu récepteur (1 bilan physico-chimique + 1 bilan biologique en basses eaux)		-		
STEP Route d'Héric	2019	2020	2021	
Nombre total de bilans	12	12	11	
Nombre de bilans non conformes	0	0	1	
Taux de conformité	100%	100%	91,7%	

Fay de Bretagne – STEP Route de Nort sur Erdre – 2 500 EH		Conformité		
Conformité de la collecte (avis Police de l'Eau)		CONFORME (2020)		
Conformité des équipements (avis Police de l'Eau)		CONFORME (2020)		
Conformité de la performance (4 bilans complets + 8 bilans MES, DCO et DBO ₅)		CONFORME 100% (sur 12 bilans)		
STEP	2019	2020	2021	
Nombre total de bilans	12	12	12	
Nombre de bilans non conformes	0	0	0	
Taux de conformité	100%	100%	100%	

Grandchamp des Fontaines - STEP Avenue de l'Epinay - 3 200 EH		Conformité		
Conformité de la collecte (avis Police de l'Eau)		CONFORME (2020)		
Conformité des équipements (avis Police de l'Eau)		CONFORME (2020)		
Conformité de la performance (4 bilans complets + 8 bilans MES, DCO et DBO ₅)		CONFORME 100% (sur 12 bilans)		
Suivi milieu récepteur – à partir de 2017 (4 bilans amont/aval physico-chimique sur la période d'étiage)		Pas d'impact sur le milieu		
STEP Avenue de l'Epinay	2019	2020	2021	
Nombre total de bilans	12	12	12	
Nombre de bilans non conformes	0	0	0	
Taux de conformité	100%	100 %	100%	

Héric – STEP Les Basses Naudais – 2 600 EH		Conformité		
Conformité de la collecte (avis Police de l'Eau)		CONFORME (2021)		
Conformité des équipements (avis Police de l'Eau)		CONFORME (2021)		
Conformité de la performance (4 bilans complets + 8 bilans MES, DCO et DBO ₅)		CONFORME (2021)		
Suivi milieu récepteur (1 bilan amont / aval)		-		
STEP Les Basses Naudais	2019	2020	2021	
Nombre total de bilans	12	12	12	
Nombre de bilans non conformes	0	0	0	
Taux de conformité	100% (C)	100%	100%	



Héric – Lagune ZA d'Erette - 360 EH		Conformité		
Conformité de la collecte (avis Police de l'Eau)		Sans objet < 2000 EH		
Conformité des équipements (avis Police de l'Eau)		CONFORME (2020)		
Conformité de la performance (1 bilan complet tous les 2 ans)		-		
Lagune ZA d'Erette	2019	2020	2021	
Nombre total de bilans	0	0	0	
Nombre de bilans non conformes				
Taux de conformité				

Les Touches - Lagune Route de Petit Mars – 1 250 EH		Conformité		
Conformité de la collecte (avis Police de l'Eau)		Sans objet < 2000 EH		
Conformité des équipements (avis Police de l'Eau)		CONFORME (2021)		
Conformité de la performance (2 bilans complets par an)		CONFORME (2021)		
Lagune	2019	2020	2021	
Nombre total de bilans	3	2	2	
Nombre de bilans non conformes	0	0	0	
Taux de conformité	100% (C)	100%	100%	

Nort sur Erdre - STEP Mares Noires – 6 000 EH/ 11 300 EH		Conformité		
Conformité de la collecte (avis Police de l'Eau)		CONFORME (2021)		
Conformité des équipements (avis Police de l'Eau)		CONFORME(2021)		
Conformité de la performance (4 bilans complets + 8 bilans MES, DCO et DBO ₅)		CONFORME (2021)		
STEP Mares Noires	2019	2020	2021	
Nombre total de bilans	12	22	24	
Nombre de bilans non conformes	0	0	0	
Taux de conformité	100%	100%	100%	

Nort sur Erdre – FPR de Sobidain - 290 EH		Conformité		
Conformité de la collecte (avis Police de l'Eau)		Sans objet < 2000 EH		
Conformité des équipements (avis Police de l'Eau)		CONFORME (2021)		
Conformité de la performance (1 bilan complet tous les 2 ans)		CONFORME (2021)		
FPR de Sobidain	2019	2020	2021	
Nombre total de bilans	0	1	0	
Nombre de bilans non conformes	0			
Taux de conformité	100% (C)	100%	-	

Nort sur Erdre – microSTEP de Vault - 50 EH		tests pilotage		
Conformité de la performance (aucune fréquence exigée)				



Notre Dame des Landes – Lagune Route de Blain - 800 EH		Conformité	
Conformité de la collecte (avis Police de l'Eau)		Sans objet < 2000 EH	
Conformité des équipements (avis Police de l'Eau)		CONFORME (2021)	
Conformité de la performance (1 bilan complet par an)		CONFORME (2021)	

Lagune	2019	2020	2021
Nombre total de bilans	2	2	1
Nombre de bilans non conformes	0	2	1
Taux de conformité	100%	0%	100%

Notre Dame des Landes - microSTEP - 20 EH		Conformité	
Conformité de la collecte (avis Police de l'Eau)		Sans objet < 2000 EH	
Conformité des équipements (avis Police de l'Eau)			
Conformité de la performance (aucune fréquence exigée)			

Petit Mars - STEP La Pommeraie – 2 500 EH		Conformité	
Conformité de la collecte (avis Police de l'Eau)		CONFORME (2020)	
Conformité des équipements (avis Police de l'Eau)		CONFORME (2020)	
Conformité de la performance (4 bilans complets + 8 bilans MES, DCO et DBO ₅)		CONFORME 100%	

STEP La Pommeraie	2019	2020	2021
Nombre total de bilans	12	12	11
Nombre de bilans non conformes	0	0	0
Taux de conformité	100%	100%	100%

Petit Mars – Filtre à sable La Bussonière - 260 EH		Conformité	
Conformité de la collecte (avis Police de l'Eau)		Sans objet < 2000 EH	
Conformité des équipements (avis Police de l'Eau)		CONFORME (2021)	
Conformité de la performance (1 bilan complet tous les 2 ans)		CONFORME (2021)	

Filtre sable La Bussonière	2019	2020	2021
Nombre total de bilans	0	1	1
Nombre de bilans non conformes	0	0	0
Taux de conformité	100% (C)	100%	100%

Petit Mars – Filtre à sable Le Plessis - 180 EH		Conformité	
Conformité de la collecte (avis Police de l'Eau)		Sans objet < 2000 EH	
Conformité des équipements (avis Police de l'Eau)		CONFORME (2021)	
Conformité de la performance (1 bilan complet tous les 2 ans)		CONFORME (2021)	

Filtre sable Le Plessis	2019	2020	2021
Nombre total de bilans	1	0	0
Nombre de bilans non conformes	0	-	-
Taux de conformité	100%	-	-



St Mars du Désert – STEP Route de Ligné – 3 200 EH	Conformité
Conformité de la collecte (avis Police de l'Eau)	CONFORME (2021)
Conformité des équipements (avis Police de l'Eau)	CONFORME (2021)
Conformité de la performance (4 bilans complets + 8 bilans MES, DCO et DBO ₅)	CONFORME (2021)

STEP Route de Ligné	2019	2020	2021
Nombre total de bilans	12	11	12
Nombre de bilans non conformes	0	1	0
Taux de conformité	100%	91,67%	100%

St Mars du Désert – Lagune Longrais - 160 EH	Conformité
Conformité de la collecte (avis Police de l'Eau)	Sans objet < 2000 EH
Conformité des équipements (avis Police de l'Eau)	CONFORME (2021)
Conformité de la performance (aucune fréquence exigée)	CONFORME (2021)

Lagune Longrais	2019	2020	2021
Nombre total de bilans	0	0	0
Nombre de bilans non conformes	-	-	-
Taux de conformité	-	-	-

Sucé sur Erdre – microSTEP Le Hameau du Brossais - 60 EH	Conformité
Conformité de la collecte (avis Police de l'Eau)	Sans objet < 2000 EH
Conformité des équipements (avis Police de l'Eau)	CONFORME (2021)
Conformité de la performance (aucune fréquence exigée)	CONFORME (2021)

microSTEP Hameau du Brossais	2019	2020	2021
Nombre total de bilans	0	0	1
Nombre de bilans non conformes	-	-	-
Taux de conformité	-	-	100%

Treillières - STEP Les Haies – 8 400 EH	Conformité
Conformité de la collecte (avis Police de l'Eau)	CONFORME (2021)
Conformité des équipements (avis Police de l'Eau)	CONFORME (2021)
Conformité de la performance (4 bilans complets + 8 bilans MES, DCO et DBO ₅)	CONFORME (2021)

STEP	2019	2020	2021
Nombre total de bilans	12	12	12
Nombre de bilans non conformes	0	0	2
Taux de conformité	100%	100%	83,33%

Vigneux de Bretagne – STEP Impasse des Vallées – 2 250 EH	Conformité
Conformité de la collecte (avis Police de l'Eau)	CONFORME (2021)
Conformité des équipements (avis Police de l'Eau)	CONFORME (2021)
Conformité de la performance (4 bilans complets + 8 bilans MES, DCO et DBO ₅)	CONFORME (2021)

STEP Bourg Impasse des Vallées	2019	2020	2021
Nombre total de bilans	12	12	12
Nombre de bilans non conformes	0	0	0
Taux de conformité	100%	100%	100%



Vigneux de Bretagne – STEP Commune La Paquelais – 1 600 EH		Conformité		
Conformité de la collecte (avis Police de l'Eau)		Sans objet < 2000 EH		
Conformité des équipements (avis Police de l'Eau)		CONFORME (2021)		
Conformité de la performance (2 bilans complets par an)		CONFORME (2021)		
STEP La Paquelais	2019	2020	2021	
Nombre total de bilans	2	2	2	
Nombre de bilans non conformes	0	0	0	
Taux de conformité	100%	100%	100%	
Vigneux de Bretagne – Lagune des 4 Nations - 145 EH		Conformité		
Conformité de la collecte (avis Police de l'Eau)		Sans objet < 2000 EH		
Conformité des équipements (avis Police de l'Eau)		CONFORME (2021)		
Conformité de la performance (aucune fréquence exigée)		CONFORME (2021)		
Lagune des 4 Nations	2019	2020	2021	
Nombre total de bilans	0	0	0	
Nombre de bilans non conformes				
Taux de conformité				



4. Financement des investissements

Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire

montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement des travaux

COMMUNAUTE DE COMMUNES	
Montant des travaux :	1 859 981 € HT
Subventions :	205 230 €

LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES EN 2021

Objet des travaux	COMMUNE	Catégorie travaux	Total
EXTENSION STEP BASSES NAUDAIS	HERIC	EQUIPEMENTS	413 408,82
REHA RESEAU ASSAIN EU AVENUE DES LILAS	SAINT MARS DU D.	REHAB RESEAUX	366 823,22
REHABILITAT° RESEAU ASSAINISSEMENT EU	TREILLIERES	REHAB RESEAUX	224 342,62
CONSTRUCTION NOUVELLE STEP DU BOURG	NOTRE DAME DES L.	EQUIPEMENTS	178 207,79
EXTENS° RESEAU EU - L'EPINE	NOTRE DAME DES L.	EXTENSION RESEAUX	180 440,35
REHABILITAT° RESEAU ASSAIN EU	GRANDCHAMP DES F.	REHAB RESEAUX	100 528,04
EXTENS° RESEAU EU RUE DE LA LEVEE DES DONS	TREILLIERES	EXTENSION RESEAUX	41 830,00
EXTENS° RESEAUX EU IMPASSE VIGNES CHEMIN DU PATIS	SUCE SUR ERDRE	EXTENSION RESEAUX	72 744,39
EXTENS° RESEAUX RUE DES CLOSEAUX	SUCE SUR ERDRE	EXTENSION RESEAUX	37 574,11
REHABILITAT° RESEAU EU AUTOUR DE L'EGLISE	VIGNEUX DE B.	REHAB RESEAUX	52 420,78
Total général			1 668 320,12

Encours de la dette et montant de l'annuité de remboursement de la dette au cours du dernier exercice (au 31 décembre n)

COMMUNAUTE DE COMMUNES	
Encours dette :	4 491 339 €
Annuité :	561 444 CAPITAL + 101 724 INTERETS €

Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

COMMUNAUTE DE COMMUNES	AMORTISSEMENT 2021 + REGULARISATION 2020
Amortissement :	3 099 112 €
Subventions :	1 194 758 €



Présentation des projets à l'étude par la Communauté de communes en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur (réalisation prévue en 2022)

Commune	Libellé	Budget Primitif	Restes à Réaliser	Crédits ouverts 2022
GDF	Station Epuration Erette-Grand'haie	302 200	7 872	310 072
HER	Station Epuration Héric	1 458 100	43 107	1 501 207
NDL	Station Epuration Notre Dame des L.	1 193 200	12 297	1 205 497
PM	Station Epuration Petit Mars	215 100		215 100
VDB	Station Epuration Vigneux de B.	0	2 816	2 816
		3 168 600	66 092	3 234 692
DIVERS	Schéma Directeur d'assainissement	399 998	678	400 676
		399 998	678	400 676
FAY	Extension réseau Fay de B.	3 413		3 413
GDF	Extension réseau Grandchamp des F.	99 493		99 493
HER	Extension réseau Héric	292	900	1 192
NDL	Extension réseau Notre Dame des L.	721 248	8 798	730 046
NSE	Extension réseau Nort Sur Erdre	1 712	13 600	15 313
PM	Extension réseau Petit Mars	831		831
SMD	Extension réseau Saint Mars du D.	16 310		16 310
SSE	Extension réseau Sucé sur Erdre	45 318	0	45 318
TRE	Extension réseau Treillières	15 183	43 271	58 454
VDB	Extension réseau Vigneux de B.	0	8 655	8 655
		903 800	75 225	979 025
CAS	Réhabilitation réseau Casson	494 170		494 170
FAY	Réhabilitation réseau Fay de B.	230 210	1 122	231 332
GDF	Réhabilitation réseau Grandchamp des F.	165 550	80	165 630
HER	Réhabilitation réseau Héric	488 710	12 313	501 023
LT	Réhabilitation réseau Les Touches	208 680	28 552	237 232
NSE	Réhabilitation réseau Nort Sur Erdre	691 080		691 080
PM	Réhabilitation réseau Petit Mars	207 900		207 900
SMD	Réhabilitation réseau Saint Mars du D.	110 500	47 355	157 855
SSE	Réhabilitation réseau Sucé sur Erdre	299 900	4 305	304 205
TRE	Réhabilitation réseau Treillières	616 750	33 116	649 866
VIG	Réhabilitation réseau Vigneux de B.	227 150	788	227 938
		3 740 600	127 633	3 868 233
		8 212 998	269 627	8 482 625



5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

Montants des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité

au titre de l'aide au paiement des factures d'eau des personnes en situation de précarité en application de l'article L. 115-3 du code de l'action sociale et des familles ; nombre de demandes reçues

	Casson	Fay de Bretagne	Grandchamp des Fontaines	Héric	Les Touches	Nort sur Erdre
Nombre de demandes	-	-	-	-	-	-
Montants des abandons de créances	NR	0	0	0	0	0

	Notre Dame des Landes	Petit Mars	St Mars du Désert	Sucé sur Erdre	Treillières	Vigneux de Bretagne
Nombre de demandes	-	-	-	-	-	-
Montants des abandons de créances	0	0	0	0	0	0

Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée

Cet indicateur permet de lister les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 (convention avec des autorités locales étrangères, actions de coopération, aide au développement...)

Sans objet.

6. Information de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose désormais au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.



RECAPITULATIF 2021 DU FONCTIONNEMENT DU SERVICE

16 909 abonnés
1 586 399 m³ collectés



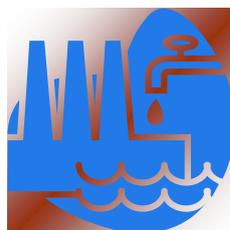
597 791 m³ d'eaux claires parasites
(31%)

Réseau séparatif
347 km de canalisations de collecte
146 postes de relèvement



Débordement
110 368 m³

1 919 300 m³
Entrée 21 stations



Exportés vers CUN et Blain
264 890 m³

39 474 m³ Boues
410 T de Matières Sèches

eau traitée
rejet dans le milieu naturel



SYNTHESE DES INDICATEURS 2021

Indicateurs 2021		CASSON	FAY DE BRETAGNE	GRANCHAM P DES F	HERIC	LES TOUCHES	NORT / ERDRE	NOTRE DAME L	PETIT MARS	ST MARS DU D	SUCE / ERDRE	TREILLIERES	VIGNEUX DE B
D201.0	nombre d'habitant desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	1 570	2 000	3 862	3 282	985	8 310	998	2 488	3 363	5 782	6 602	3 030
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (en Tonnes de MS)	22,6	24	86.6	59.3	0	205	0	40,2	45	0	108	38.7
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ en 2020	2,63 €	2,63 €	2,42 €	2,26 €	2,25 €	2,58 €	2,27 €	2,13 €	2,33 €	2,63 €	3,25 €	2,06 €
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC	NC
P202.2 B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées sur 120	97	15	106	102	80	118	15	97	106	94	15	95
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	OUI	OUI	En cours	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	OUI	En cours	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	En cours	OUI	OUI	OUI	OUI
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%	100%	100%	100%	SO	100%	SO	100%	100%	SO	100%	100%



Indicateurs 2021		CASSON	FAY DE BRETAGNE	GRANCHAM P DES F	HERIC	LES TOUCHES	NORT / ERDRE	NOTRE DAME L	PETIT MARS	ST MARS DU D	SUCE / ERDRE	TREILLIERES	VIGNEUX DE B
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0	NC	0	0	0	0	0	0	0	NC	0	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	10	NC	0	0	0	9,3	0	0	4	NC	6,5	15,3
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées (moyen sur 5 ans)	0%	0%	0,27%	0%	0%	0,22%	0%	0%	0%	0%	0,02%	0%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	92%	100%	100%	100%	100%	100%	En cours	100%	100%	100%	100%	83,30%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées sur 110	30	90	30	30	NC	50	50	30	30	100	50	30
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité 31/12/2021	1 an à l'échelle de la CCEG											
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,60%	0%	0,08%	0,07%	0,14%	1,20%	0%	1,20%	0,05%	0%	0%	0%
P258.1	Taux de réclamations	0‰	0‰	0‰	0‰	0‰	0‰	0‰	0‰	0‰	0,43 ‰	0‰	0‰



L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

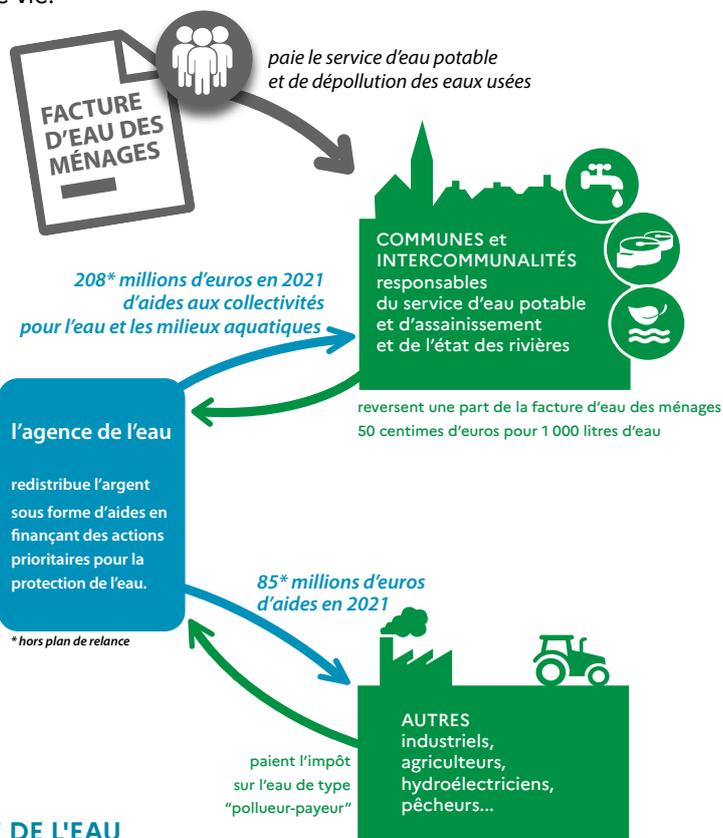
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,37 euros TTC par m³ (Sispea - données agrégées disponibles - 2019).

www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un RPQS - rapport annuel sur le prix et la qualité du service public - destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport (RPQS) est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS - des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2021 ?

En 2021, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 382 millions d'euros dont plus de 279 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



0,67 €
de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés



2,98 €
de redevance de pollution payés par les industriels (y compris réseaux de collecte) et les activités économiques concernés



64,04 € de redevance de pollution domestique payés par les abonnés (y compris réseaux de collecte)



11,94 € de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

100 €
de redevances perçues par l'agence de l'eau en 2021



0,56 € de redevance pour la protection du milieu aquatique payé par les pêcheurs



1,93 € de redevance cynégétique payé par les chasseurs



2,60 € de redevance de prélèvement payés par les irrigants



6,09 € de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



9,19 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2021 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2021) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2021 est la troisième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



5,22 € aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle



36,99 € aux collectivités pour l'épuration et la gestion des eaux de pluie



13,91 € pour lutter contre les pollutions diffuses et protéger les captages

100 €
d'aides accordées par l'agence de l'eau en 2021



2,14 € aux collectivités rurales et urbaines pour l'amélioration de la qualité du service d'eau potable



9,98 € pour la gestion quantitative et les économies d'eau



24,49 € principalement aux collectivités pour la préservation de la qualité et la richesse des milieux aquatiques



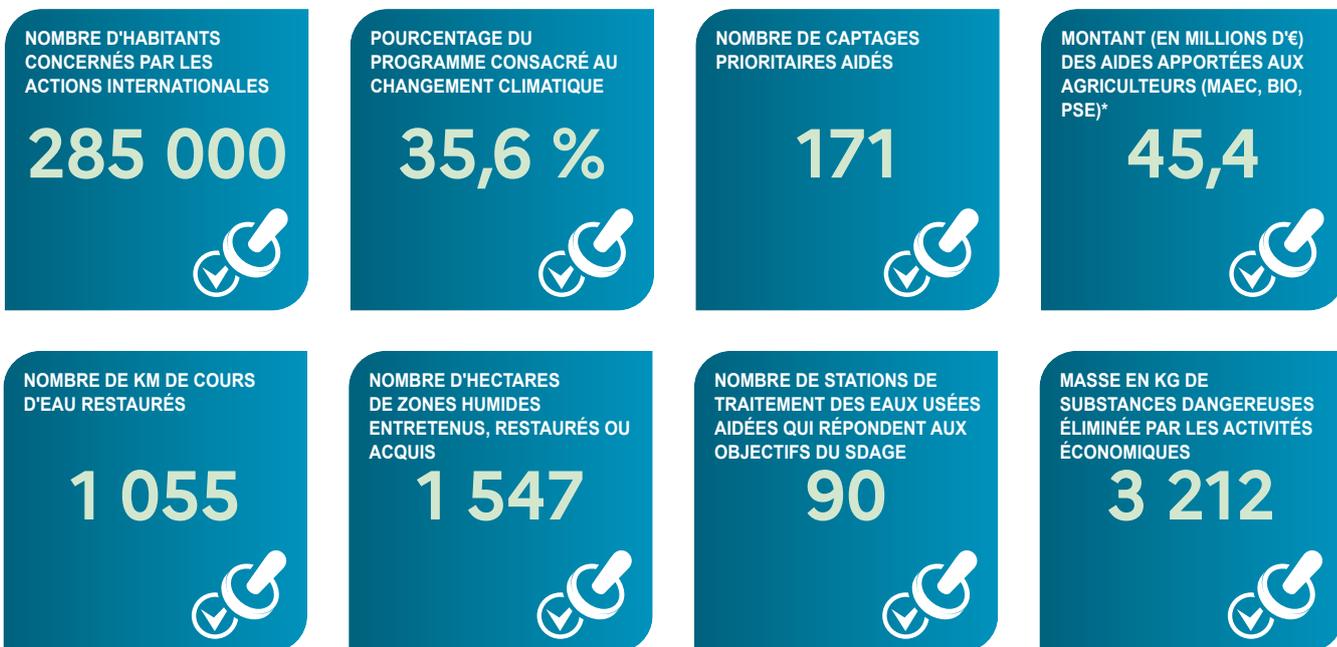
7,26 € pour l'animation des politiques de l'eau, la sensibilisation aux enjeux de l'eau et la solidarité internationale

En 2021, sur 100 euros d'aides, 11,57 euros sont destinés à la solidarité envers les communes rurales. Avec France Relance (État), l'agence a consacré 43,7 millions d'euros supplémentaires pour les investissements dans le domaine de l'eau.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2021

L'année 2021 marque la troisième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2021...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 45 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2021 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

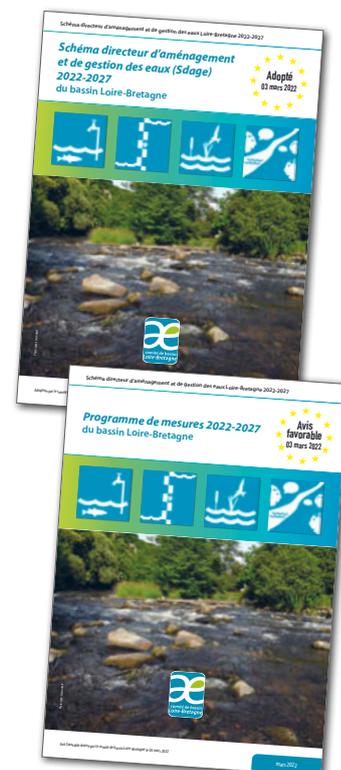
4 720 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 340 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Après les questions importantes et l'état des lieux, point de départ du diagnostic et des principaux enjeux du bassin, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le 3 mars 2022, le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.

Ce vote permet de continuer à construire ensemble l'avenir de ce patrimoine précieux et essentiel qu'est l'eau.



<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 335 communautés de communes, 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraïa - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (dépt. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

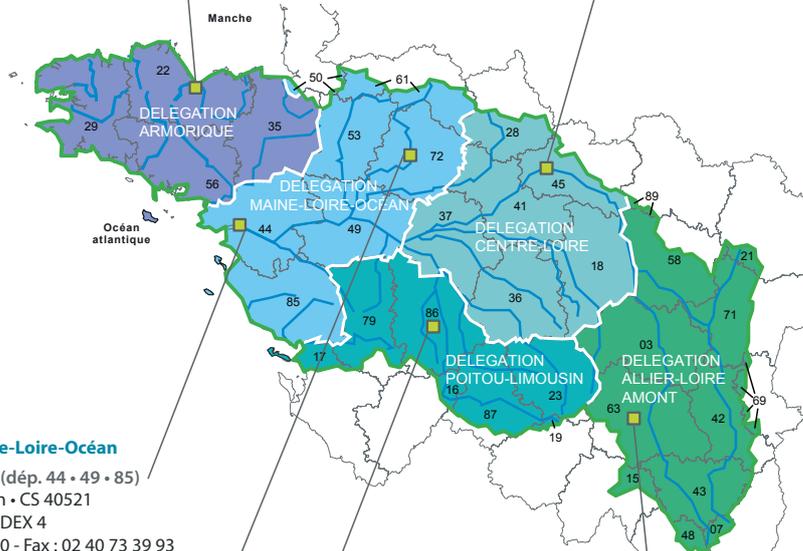
→ Site du Mans (dépt. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goëlette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr

& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

Découvrez les podcasts



<https://enimmersion-eau.fr/saison-3/podcast/>



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Ministère
de l'Énergie
de la Mer
et de la Pêche

LES
AGENCES
DE L'EAU

Retrouvez aussi toutes les ressources sur le site

enimmersion-eau.fr

